Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr

Au jour le jour – Janvier 2023

01 01 : Saint-Pierre du Mont – Visite d'une propriété où des canalisations qui rejetaient des eaux dans la Midouze se sont effondrées.

02 01 : Sainte-Eulalie en Born – La SEPANSO d'adresse au maire pour lui demander d'agir enfin pour faire cesser la circulation d'engins à moteur sur le « tas de sable » qui a été déposé à proximité du lac d'Aureilhan (site classé...) ; le problème n'étant pas nouveau la SEPANSO communique la chronologie des problèmes qui sont survenus depuis le mois de janvier 2019 (2 pages + plan de situation).

03 01 : Mimizan – Dossier 22BX03164 – La Cour administrative d'appel transmet la requête de la commune qui demande à la cour d'annuler le jugement n° 2001785 du 9 novembre 2022 du Tribunal administratif de Pau en tant qu'il a annulé l'arrêté du 26 mai 2020 par lequel la préfète des Landes a autorisé le défrichement de 16,067 ha de bois protégés et à protéger sur la parcelle cadastrée section AH100 appartenant à la commune de Mimizan située au lieu-dit Parc d'Hiver et a condamné l'État à verser une somme de 1000 euros au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

05 01 : St Martin de Seignanx – SAGE Adour Aval – Commission Milieux naturels (matin) – Georges Cingal a représenté la SEPANSO

- Gestion des cours d'eau : présentation des programmes pluriannuels de gestion et des actions menées, présentation des enjeux globaux *par Patxiku Lafitte, SMBAM (Syndicat mixte du Bas Adour Maritime)*
- Continuité écologique : rappel règlementaire, état des populations, présentation des actions sur les sites pilotes des barthes - Par Philippe Lassalle, DDTM 40 et Andries Bigot, Institution Adour

- Natura 2000 : actualités des sites de l'Adour et des barthes, actions menées, suivis naturalistes, etc. (CPIE et Syndicat Adour Maritime)

01 : St Martin de Seignanx – SAGE Adour Aval – Commission Fonctionnement du fleuve (après-midi) - Georges Cingal a représenté la SEPANSO

- Présentation de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) du territoire à risque important (TRI) d'inondation côtier basque *par Loïc Gregorutti, Institution Adour*
- Information sur le dispositif « mieux reconstruire après une inondation » (MIRAPI)
- *par Marine Bastiat, Institution Adour*

05 01 : Mont de Marsan - CDNPS – Commission des Sites (dossier château des évêques à St Pandelon et aménagement plage à Vielle Saint-Girons) – Lors de cette réunion, l'administration a présenté le *« Bilan des déclarations préalables en site classé »* - Jean-Pierre Temboury a représenté la SEPANSO.

05 01 : Arjuzanx – Comité consultatif de la Réserve Naturelle Nationale – Jean Dupouy a représenté la SEPANSO et présenté les attentes de la SEPANSO (document préparé : 4 pages)

06 01 : Ondres – Enquête publique relative au Plan local d'urbanisme de la commune – modification n°6 – Observations SEPANSO : 3 pages

07 01 : Consultation du public sur le projet d'arrêté instaurant une dérogation pour l'utilisation en 2023 de semences de betteraves sucrières traitées avec des néonicotinoïdes (imidaclopride ou thiamethoxam). La fois précédente on nous assurait que la dérogation demandée en 2020 était exceptionnelle. Pourtant, dès 2018, l'Anses (l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) avait identifié des alternatives au recours aux pesticides dans le traitement des cultures de betteraves. En 2021, l'agence a renouvelé son travail et identifié 22 alternatives possibles dont 4 disponibles immédiatement et 18 autres déployables en 3 ans. Et là le gouvernement ne s'intéresse pas à l'avis de l'ANSES. Nous avons donc émis un avis défavorable au projet d'arrêté en soulignant que si celui-ci était pris tout de même les décideurs ne devraient pas s'étonner de la méfiance croissante des citoyens qui constatent eux aussi que l'intérêt général est souvent sacrifié à quelques intérêts particuliers.

08 01 : Moliets & Maà – La SEPANSO sollicite l'Agence régionale de santé à propos de la qualité des eaux à l'embouchure du Courant d'Huchet.

09 01 : Moliets & Maà – La SEPANSO remercie le directeur de l'Office National des Forêts pour ses vœux ; à notre tour nous lui présentons nos vœux et nous en profitons pour lui rappeler que nous attendons toujours une réponse au courrier que nous lui avions adressé à propos du secteur d'Huchet le 26 juillet 2022.

10 01 : Pouillon – Dossier 2201994 – Le Tribunal administratif transmet le Mémoire complémentaire de M. Lesluyes.

10 01 : Labatut – Résultats du contrôle de la qualité des eaux superficielles sur le site de l'ancienne carrière CEMEX

11 01 : LGV – La SEPANSO soutient l'appel des maires de Bayonne, Bordeaux et Irun pour une modernisation urgente des voies entre Bordeaux et Irun : « ... Nous félicitons et remercions les trois maires pour cette belle initiative qui correspond parfaitement à la politique d'aménagement du territoire que nous préconisons depuis toujours et que nous avons portée dans toutes les instances possibles, allant jusqu'aux instances européennes (Commission, Parlement et CESE). J'ai, par exemple, moi-même, été rapporteur au Comité Economique et Social Européen d'un avis d'initiative sur "la qualité des services ferroviaires dans l'UE »(P.J. 13/12/2012)
Nous rappelons :
- que la tension budgétaire voudrait que les investissements nécessaires à la modernisation de la ligne existante soient prioritaires.
- que la valorisation des infrastructures existantes est la meilleurs garantie contre l'artificialisation de nos territoires.

12 01 : débat public avec Canopée-Collectif Amont Fibois (Alliance-SYSSO-CRPF)

12 01 : Pau – Cour d'Appels Criminels – civelles – Aguirrebarrena – Me Gualandi (cabinet Me Ruffié) devait défendre à nouveau les intérêts de la SEPANSO Landes qui s'est constituée partie civile, mais les prévenus ont obtenu le report au motif qu'ils avaient le COVID. La procédure s'éternise ! L'affaire a été renvoyée au 25 janvier 2024 !

12 01 : Mimizan – La SEPANSO attire l'attention sur les problèmes d'exécution de ses jugements.

13 01 : Lit & Mixe – La SEPANSO écrit au président du Conseil départemental à propos de la disparition du bac à marée au Cap de L'Homy puisque c'est la COVED qui est mandatée pour le nettoyage du littoral et l'élimination des déchets.

13 01 : Amou – Hervé Le Bouler adresse une lettre ouverte à propos du projet d'aménagement de la place de la mairie puisque la commune souhaite éliminer le cèdre.

13 01 : Cestas – Fibois-SEPANSO

14 01 : Mimizan – La SEPANSO adresse au Tribunal administratif une procédure d'aide à l'exécution d'un jugement assortie d'une demande d'astreinte (2 pages + 6 pièces jointes)

15 01 : Labatut – Comptages naturalistes sur le site de l'ancienne carrière CEMEX « au passage ». La SEPANSO compte aussi 3 chasseurs qui violent ce territoire où la chasse est interdite. L'information est communiquée à l'OFB et à CEMEX

16 01 : Mont de Marsan – Vœux du président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes – Patrick Ponge a représenté la SEPANSO - Lors des discours tous les intervenants (le président, M. Vidalies, la Préfète ...) ont insisté sur l'importance de la LGV malgré la réticence locale. Le début des travaux est annoncé pour 2027...il a même été question de cette nouvelle taxe qui concerne 1220 communes de Nouvelle Aquitaine. On nous avait promis qu'il n'y aurait pas d'impôt nouveau, on ne nous a jamais promis qu'il n'y aurait pas de nouvelle taxe. Nuance lexicale ! Aucune différence pour le porte-monnaie !

17 01 : Mont de Marsan – CDPENAF – Georges Cingal a représenté les associations de protection de la nature et de l'environnement.

18 01 : Morcenx-la-Nouvelle – CLE Midouze – visioconférence du Bureau : avis sur le projet qui concerne la création de deux parcs photovoltaïques – Patrick Ponge a représenté la SEPANSO.

18 01 : Pouillon – Dossier 2201994 – Le Tribunal administratif transmet un Mémoire complémentaire de M. Lesluyes.

18 01 : Ste Eulalie en Born – La SEPANSO porte à connaissance de la préfète le message adressé au maire le 02 janvier. *« Depuis notre envoi, des motos ont tourné le samedi 14 janvier 2023 toute la journée et le dimanche matin. Le samedi la gendarmerie n'est pas intervenue car elle avait une autre intervention. Le dimanche matin, elle a fait intervenir la gendarmerie de Biscarosse. Sur les lieux les gendarmes ont noté des identités et ont fait évacuer, sans verbaliser. Les gendarmes, qui ne peuvent ignorer la loi Lalonde, peuvent pourtant dresser des PV. Un pétitionnaire a vu le Maire récemment. Celui-ci lui a confirmé la réception du courrier de la SEPANSO mais sans rien dire de plus. Nous ne souhaitons pas encombrer le tribunal de Mont de Marsan avec une nouvelle procédure. Pourriez-vous SVP demander au maire de bien vouloir faire placer des panneaux rappelant la Loi 91-2 du 3 janvier 1991 qui interdit en principe la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels. S'agissant d'un trouble persistant à l'ordre public, nous comptons sur vous et vos services... »*

18 01 : Pouillon – la foudre tombe sur l'antenne relais et les voisins sont sinistrés.

19 01 : Néonicotinoïdes - La Cour de Justice de l'Union Européenne rappelle que l'article 53 du règlement européen 1107/2009 ne pouvait pas être invoqué pour justifier la ré-autorisation des

néonicotinoïdes. CJUE, n° C-162/21 : « *… L'article 53, paragraphe 1, du règlement (CE) nº 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil, du 21 octobre 2009, concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE du Conseil, doit être interprété en ce sens que : il ne permet pas à un État membre d'autoriser la mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques en vue du traitement de semences, ainsi que la mise sur le marché et l'utilisation de semences traitées à l'aide de ces produits, dès lors que la mise sur le marché et l'utilisation de semences traitées à l'aide de ces mêmes produits ont été expressément interdites par un règlement d'exécution. »*. ***Cette décision confirme que l'opposition des associations de protection de la nature est pertinente (voir notre intervention le 08 janvier)***

19 01 : Biscarrosse (Grands lacs) – Entretien avec Laura Seguin, sociologue au BRGM. Le BRGM accompagne le Syndicat Mixte du bassin versant des Lacs du Born qui décidé de lancer une « Étude prospective des effets du changement climatique sur la ressource en eau sur le territoire du SMBVLB – aide à l'élaboration d'un plan d'adaptation ». Il a été rappelé que quantité et qualité sont indissociables. La SEPANSO attire l'attention de tous les décideurs sur les risques induits par les molécules chimiques utilisées en agriculture, en pharmacie et en produits corporels (shampoings, savons liquides…). La question des rejets des Stations de Traitement des Eaux Usées est capitale : on aimerait avoir des informations récentes sur l'impact des rejets en milieu dunaire. Les données fournies au CODERST sont déjà anciennes. Le fait que les étangs landais ne soient dans l'enveloppe nous interpelle puisqu'il y a une prise d'eau à Ispe... La SEPANSO mandate la Société des Amis de Navarrosse pour produire des observations complémentaires.

20 01 : Ste Eulalie en Born : La SEPANSO remercie le maire pour le courrier du 13/01/2023 relatif à la Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de votre commune. Nous souhaitons effectivement que la Fédération SEPANSO Landes soit consultée.

20 01 : Capbreton – Réunion à la capitainerie sur le dragage du port et sur le lac – Jean-Pierre Lesbats et Jean-Pierre Temboury ont représenté la SEPANSO – Ils sont obtenu communication des documents qui présentent les analyses de l'eau du lac (prélèvement effectués le 24/10/2022) et les levers bathymétriques du lac. Comme suite à l'arrêté préfectoral qui permet le dragage du sable dans le Lac 20000 m3 /an le dragage aura lieu en Février/Mars et Octobre/Novembre avec des moyens mécaniques. Les analyses bactériologiques des sédiments effectuées en novembre dernier sont conformes < N1. En 2023 , une période de dragage est prévue en Février avec 5000m3
Question posée : est-ce que les travaux de dragage vont se renouveler en 2024
Réponse de Mr Galdos (vice-président MACS) : Ce n'est pas prévu
Société retenue pour effectuer les travaux : société UNELO basée à Seignosse 40
Coût 165 000 € HT. Du sable retiré à l'entrée du lac va être déposé grâce à un tapis roulant sur les plages Chênes-Lièges 3000 m3 et du Parc 2000 m3

20 01 : Morcenx - L'article publié par Sud-Ouest le 12 janvier 2023 sous le titre ***« Quand nos vieux canapés deviennent des combustibles »*** (page 15) a retenu l'attention de la SEPANSO. Nous interrogeons la préfète au sujet des retardateurs de flamme qui sont appliqués sur les mobiliers. Plus de la moitié des ignifugeants bromés sont des TBBPA (Tetrabromobisphenol-A) susceptibles d'affecter en particulier les populations d'amphibiens...

22 01 : Suivi Pétition nº 0286/2021, présentée par G.C., de nationalité française, au nom de la Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest, accompagnée de trois signatures, sur la modification du règlement (CE) nº 648/2004 relatif aux détergents et au retrait des détergents pétrochimiques du marché européen – La Commission des pétitions du Parlement européen transmet à la SEPANSO « la communication aux membres » avec la réponse de la Commission qui conclut : *« … La Commission a adopté une approche globale pour mieux protéger la santé humaine et l'environnement contre la pollution par des produits chimiques dangereux. La stratégie en matière de produits chimiques est une étape essentielle pour réaliser cet objectif. L'une des principales actions annoncées dans la stratégie en matière de produits chimiques est la révision du règlement REACH. La proposition de la Commission et l'analyse d'impact jointe sont en cours d'élaboration et l'adoption de la proposition de la Commission est prévue pour le premier trimestre de 2023. »*

23 01 : Pouillon et autres – Lettre ouverte aux responsables qui accordent la construction d'antennes relais **:** *« ... Alors que des élus, des citoyens et des entreprises qui ont un intérêt direct à la construction d'antennes, n'hésitent pas à invoquer le risque de mis en danger d'autrui si un citoyen n'a pas accès partout à un réseau de télécommunication mobile, il semble indispensable que chacun sache que des personnes ont failli être sérieusement blessées à Pouillon le 17 janvier 2023. La foudre a touché l'antenne qui avait été raccordée provisoirement au réseau électrique le 12. La foudre a, non seulement détruit le compteur provisoire, mais il a explosé aussi celui d'un voisin. Chez le riverain qui contestait cette installation au Tribunal administratif, une boule de feu a traversé le séjour et arraché la box qui a été projetée à plusieurs mètres. Les autres riverains, quoique moins affectés (débris tout de même autour des maisons à plus de trente mètres), sont choqués. Plus d'électricité et de téléphone fixe dans le secteur ! Il y a bien eu mise en danger d'autrui. Nous demandons donc que tous les risques soient étudiés et que tout riverain soit informé avant qu'une décision ne soit prise ».*

23 01 : Barcelonne du Gers – SAGE Adour Amont – Session plénière – Georges Cingal excusé, a mandaté Cécile Argentin (FNE65) pour représenter la SEPANSO – PV officiel : 8 pages.

24 01 : Braconnage de passereaux – La SEPANSO est informée que le pourvoi formé par M. B contre l'arrêt de la Cour d'appel de Pau, chambre correctionnelle, le 03 mars 2022, qui, pour infractions à la réglementation de la chasse, l'a condamné à 300 euros d'amende avec sursis, a ordonné le retrait de son permis de chasser, et a prononcé sur les intérêts civils, n'a pas été admis.

24 01 : Mont de Marsan – CODERST – Jean-Marie Clet a représenté les associations de protection de la nature et de l'environnement.

25 01 : Pau (10h30) – Tribunal administratif 2002415 – contestation PC bâtiment canards à Bordères et Lamensans

25 01 : Amou – Le cèdre apparaît sur le site Sentinelles de la Nature :
https://sentinellesdelanature.fr/alerte/24782/

25 01 : Maïs – Jean-Marc Vigneaux réagit à l'article de Sylvie Brunel : « Le maïs fait aussi tomber la pluie » - Les 2 pages sont transmises à Sud-Ouest qui avait publié cet article qui avait suscité des réactions critiques de nos adhérents

25 01 : Pouillon – Dossier n° 2201994 - M. Lesluyes écrit au Tribunal administratif pour s'indigner des conditions dans lesquelles un nouveau compteur électrique a été installé pour alimenter l'antenne-relais sinistrée par la foudre. « ... les experts ne sont pas encore passés aux domiciles des riverains sinistrés que TDF/FREE agissent apparemment sans analyse de risque et sans audit de sécurité... ». Il espère que le Collectif de riverains sera plus écouté des juges que des élus qui non seulement refusent d'écouter M. Lesluyes qui s'est même vu refusé l'accès en mairie alors qu'il venait dénoncer une mise en danger d'autrui.
Après sa visité à la gendarmerie, il a adressé un courriel au Sous-Préfet de Dax.

26 01 : Capbreton – La SEPANSO est invitée à participer à une réunion le 20 février à une réunion concernant la réhabilitation du marais de la Pointe.

26 01 : Chasse - la Commission demande à la France de mettre fin aux méthodes illégales de chasse et de capture d'oiseaux – La associations de protection de la nature apprécient.

26 01 : Accès à l'information en matière d'environnement : la Commission demande à la France d'améliorer l'accès des citoyens à l'information en matière d'environnement. Effectivement lorsqu'il faut saisir la Commission d'Accès aux Documents Administratifs le temps paraît long et parfois les dommages environnementaux sont irréversibles.

26 01 : Espèces exotiques envahissantes – Par contre la France ne fait pas partie des États qui devront expliquer pourquoi qu'ils n'ont pas mis en œuvre plusieurs dispositions du règlement nº 1143/2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques

envahissantes. Alors que la SEPANSO éprouve des difficultés en divers endroits, elle a sollicité France Nature Environnement à ce sujet.
https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_23_167

26 01 : Cagnotte – Grosse surprise : une adhérente félicite Georges Cingal pour tous les efforts déployés au niveau européen pour faire interdire divers produits chimiques. Elle a été ravie par l'interdiction des néonicotinoïdes (voir 19/01/23) et les interdictions REACH (PFAS, produits bromés...) au début de la semaine. Jutta a envoyé un superbe cyclamen.

27 01 : Publicité – La Communauté de communes Cœur Haute Lande invite la SEPANSO à participer à la réunion publique organisée le 15 février pour présenter des éléments de diagnostic et des pistes orientation pour l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal.

27 01 : Siest – Cérémonie des vœux du Grand Dax à partir de 19 heures – Georges Cingal a représenté la SEPANSO – Échanges avec divers élus et plusieurs acteurs économiques.

27 01 : Amou – Madame le Maire a invité ses administrés à une « conférence de l'arbre ». Un temps de dialogue a été animé par M. Blaise, gérant d'une société spécialisée dans la transplantation d'arbres. les adhérents de la SEPANSO du secteur ont participé pour rappeler qu'il est possible d'aménager autrement la place sans sacrifier le cèdre.

28 01 : Bordeaux – Rassemblement à l'initiative d'élus et de militants associatifs opposés aux projets de LGV : 450 personnes – Philippe Barbedienne, élus de Lerm-&-Musset et président de la SEPANSO 33 est cité par Sud-Ouest : *« Nous sommes un caillou dans la chaussure, mais nous savons qu'un caillou peut bloquer un engrenage, une mécanique bien huilée. ».*
Cette manifestation était d'autant plus pertinente que le rapport du Conseil d'Orientation des infrastructures (qui n'a pas encore été remis à la Première ministre mais dont nous connaissons les contenus) préconise de reporter au-delà de 2038 le chantier de la LGV Bordeaux-Dax, ce qui compromet fortement le projet entre Bordeaux et Toulouse. Inutile de préciser que les pro-LGV s'énervent !
Lien vers l'enregistrement des interventions : https://odysee.com/@Train:1/2023-01-28-Bordeaux-NON-aux-LGV:9

30 01 : Léon – La préfète répond au courrier du 23/10/2023 (Nous attirions son attention sur le fait que les élus semblent avoir favoriser la société Paloma lors de la modification n° 1 du PLU) : *« … les éléments du dossier ne me permettent pas de constater une infraction... le parti pris d'aménagement relevant du choix souverain de l'organe délibérant, les avantages dont peuvent en bénéficier des tiers ne auraient par nature être considérés comme injustifiés, ou présumer l'existence d'un délit de favoritisme... Toutefois, et suite à votre récent courriel du 28/11/2022 lequel m'informe de l'imminence de la vente des terrains par la commune, je vous informe que je veillerai à l'occasion de ce contrôle de légalité à ce que la procédure ait été bien respectée et que l'intégralité des droits de chacun aient pu être préservés... »*

30 01 : Dax – Tribunal judiciaire – Diffamation - Le responsable des Jeunes agriculteurs et de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles sont cités à comparaître par la SEPANSO, ainsi que par M. et Mme Cingal – Me Ruffié était chargé de défendre leurs intérêts. Mais les JA40 n'ayant saisi Me Ville-Ospital que vendredi 27, l'examen de cette affaire été reporté au jeudi 16 mars. 23 jeunes agriculteurs n'avaient sans doute rien de mieux à faire puisqu'ils s'étaient réunis pour agiter des drapeaux JA40 devant le Tribunal.

31 01 : Messanges – Dossiers 21BX01214 et 21BX01280 – La Cour infirme le jugement du Tribunal administratif qui avait rejeté les recours de Messanges Environnement. Le Tribunal avait toutefois annulé l'arrêté du 18 juin 2018 par lequel le maire avait délivré un permis de construire en zone littorale. L'arrêt donne donc raison aux deux associations et confirme l'annulation de l'arrêté.

31 01 : Messanges – Dossier 21BX01279 – Le Tribunal administratif avait annulé, à la demande de Messanges Environnement, l'arrêté du 6 septembre 2018 par lequel le maire a délivré un permis construire sur la parcelle AH323. La Cour a rejeté la requête en appel de la commune.

31 01 : Sainte-Eulalie en Born – Le maire répond à notre courrier du 02/01/2023 : *« … je suis bien conscient des nuisances de ce lieu. Depuis 2019, j'ai contacté les services de l'état à ce sujet, je me suis rendu à plusieurs reprises sur le site pour demander aux personnes présentes de l'évacuer. J'ai également alerté le syndicat Géolandes, propriétaire de la dune. Le problème est complexe car plusieurs chemins non classés donnent accès à ce lieu... J'ai enfin obtenu un rendez-vous en préfecture avec le secrétaire général et ses services (rdv auquel sont également conviés la mairie de Mimizan, propriétaire du terrain, et Géolandes) afin que l'on puisse trouver une solution pérenne à ce problème. De grosses pierre ont été mises en place pour obstruer le chemin principal... »*

31 01 : Labenne - intervention sur le site d'emprise d'un géomètre du cabinet BIGOURDAN GEOMETRE qui lui a indiqué avoir reçu mandat de marquer les arbres à abattre et délimiter une zone de 3 mètres en limite de propriété par l'apposition de rubalise. Pourtant par une décision n°2202449 du 10 novembre 2022 le Juge des référés, saisi dans le cadre d'une procédure de référé-liberté sur le fondement de l'article L.521-2 du code de justice administrative, a ordonné la suspension de l'exécution de l'arrêté du 31 août 2022 par lequel la préfète des Landes a autorisé le défrichement des parcelles cadastrées AO n°156 et n°160 sur le territoire de la commune de Labenne **jusqu'à ce que la même autorité se prononce sur la nécessité pour la société LABENNE-LAGUERE de déposer une demande de dérogation aux espèces protégées** tel que prévu aux dispositions des articles L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement. Dans l'hypothèse où la nécessité pour la société LABENNE-LAGUERE de déposer une demande dérogation aux espèces protégées n'est pas établie, l'autorisation de défrichement en question redeviendra exécutoire.
Me Rover (cabinet Terrasse) interroge donc la préfecture, la DREAL et la DDTM pour savoir si l'administration s'est prononcée sur la nécessité d'une dérogation espèces-protégées dans cette affaire.
La DDTM répond dès le 1er février à l'avocate : *« j'ai pris contact avec la SNC Labenne Laguerre bénéficiaire de l'autorisation de défrichement en leur rappelant l'ordonnance du juge des référés. La société confirme qu'un géomètre est en effet intervenu à leur demande pour des relevés et des rubalises ont été positionnées afin d'évaluer l'impact potentiel du défrichement sur le terrain, l'objectif étant de préserver au maximum les arbres existants. La société entend respecter l'ordonnance et assure qu'aucune opération d'abattage d'arbre ne sera programmée tant qu'elle n'aura pas toutes les autorisations en ce sens. »*

31 01 : Saint-Paul les Dax – arrêté permanent portant règlement du site du Parc d'Abesse (6 pages) – La SEPANSO se félicite de ces mesures qui devraient limiter les infractions que nous déplorions.

Documents :

Le sol, l'épiderme de notre planète – Clément Mathieu – Mai 2020
https://planet-vie.ens.fr/thematiques/ecologie/le-sol-l-epiderme-vivant-de-notre-planete

L'importance des sols profonds – Denis Baize & Michael Dennis Stagg – Septembre 2022
https://planet-vie.ens.fr/thematiques/ecologie/l-importance-des-horizons-profonds-des-sols